

CONSEIL CULTUREL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session de 1971-1972

23 JUIN 1972

**Budget des Affaires culturelles  
de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972**

**— SECTEUR CLASSES MOYENNES —**

**PROJET DE DECRET**

BAUDOUIN,

Roi des Belges,

*A tous présents et à venir, SALUT,*

Sur la proposition de Notre Vice-Premier Ministre, de Notre Ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes, de Notre Ministre des Finances, de Notre Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes et de Notre Secrétaire d'Etat au Budget et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Vice-Premier Ministre, Notre Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'Etat au Budget sont

chargés de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la Communauté culturelle française, le projet de décret, dont la teneur suit :

TITRE I.

DEPENSES ORDINAIRES.

ARTICLE PREMIER.

Sont affectés aux dépenses ordinaires de l'année budgétaire 1972, afférentes au secteur Classes moyennes du budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle française et énumérées au Titre I du tableau ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 135.500.000 francs.

Donné à Bruxelles, le 23 juin 1972.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

*Le Vice-Premier Ministre,*

A. COOLS.

*Le Ministre de l'Agriculture  
et des Classes moyennes,*

L. TINDEMANS,

*Le Ministre des Finances,*

A. VLERICK.

*Le Secrétaire d'Etat,  
adjoint au Ministre de l'Agriculture  
et des Classes moyennes,*

A. STEVERLYNCK.

*Le Secrétaire d'Etat au Budget,*

F. VAN ACKER.

## TITRE I. — DEPENSES ORDINAIRES.

(En milliers de francs.)

Art.	LIBELLES	1972 Crédits sollicités		1971	1970
		par littera	par article	Crédits (années antérieures)	Dépenses (années antérieures)
<b>SECTEUR CLASSES MOYENNES.</b>					
PARTIE I.					
ENSEIGNEMENT.					
CHAPITRE III.					
TRANSFERTS DE REVENUS.					
Transferts de revenus à l'enseignement libre.					
44.01	Subventions pour la formation et le perfectionnement professionnels dans les métiers et négoce . . . . .		135.100	123.946	114.350
	Total pour le chapitre III. . . . .		135.100	123.946	114.350
	Total pour la Partie I . . . . .		135.100	123.946	114.350
PARTIE II.					
EDUCATION PERMANENTE.					
CHAPITRE III.					
TRANSFERTS DE REVENUS.					
Transferts de revenus à l'enseignement libre.					
44.02	Indemnités de promotion sociale aux jeunes travailleurs indépendants et aidants . . . . .		400	292	320
	Total pour le chapitre III. . . . .		400	292	320
	Total pour la Partie II . . . . .		400	292	320
	<b>Total pour le Secteur Classes Moyennes . . . . .</b>		<b>135.500</b>	<b>124.238</b>	<b>114.670</b>

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 23 juin 1972.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

*Le Vice-Premier Ministre,*

A. COOLS,

*Le Ministre de l'Agriculture  
et des Classes moyennes,*

L. TINDEMANS.

*Le Ministre des Finances,*

A. VLERICK.

*Le Secrétaire d'Etat,  
adjoint au Ministre de l'Agriculture  
et des Classes moyennes,*

A. STEVERLYNCK.

*Le Secrétaire d'Etat au Budget,*

F. VAN ACKER.

## PROGRAMME JUSTIFICATIF

Classification économique :

TITRE I.  
DÉPENSES ORDINAIRESPARTIE I.  
ENSEIGNEMENT.

## CHAPITRE III.

## TRANFERTS DE REVENUS

Transferts de revenus à l'enseignement libre.

	1972	1971	1970
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement	135.100.000	123.946.000	114.350.042

La formation et le perfectionnement professionnels dans les métiers et négoce sont organisés par l'arrêté royal du 13 avril 1959 et les arrêtés royaux qui l'ont modifié.

ART. 44.01. — *Subventions pour la formation et le perfectionnement professionnels dans les métiers et négoce.*

La répartition des besoins s'établit comme suit :

Postes	Crédits proposés	Total des crédits
I. — Frais généraux de formation professionnelle des comités régionaux de formation et de perfectionnement professionnels :		
A. — 1. Personnel . . . . .	8.894.000	
2. Programmation sociale . . . . .	567.000	
B. — Comité, commissions, secrétaires d'apprentissage . . . . .	990.000	
C. — Frais d'organisation et de fonctionnement . . . . .	10.298.000	
		20.749.000
II. — Subventions aux secrétariats d'apprentissage :		
A. — Subventions établissement . . . . .	14.000	
B. — Subventions semestrielles . . . . .	8.743.000	
C. — Subventions réussites examens . . . . .	2.983.000	
		11.740.000
III. — Cours de qualification et de patronat :		
A. — Qualification . . . . .	53.571.000	
B. — Patronat . . . . .	28.223.000	
C. — Conférences psychopédagogiques . . . . .	213.000	
		82.007.000
IV. — Perfectionnement . . . . .		5.225.000
V. — Examens . . . . .		3.815.000
VI. — Autres activités : centres, prospection, coordination, concours . . . . .		11.564.000
		135.100.000
Total . . . . . F		

PARTIE II.  
EDUCATION PERMANENTE.  
CHAPITRE III.  
TRANFERTS DE REVENUS

Transferts de revenus à l'enseignement libre.

ART. 44.02. — *Indemnités de promotion sociale aux jeunes travailleurs indépendants et aidants.*

*Classification économique :*

	1972	1971	1970
	—	—	—
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement.	400.000	292.000	320.000

Ce crédit est destiné à l'octroi de l'indemnité de promotion sociale qui en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1963 et ses arrêtés royaux d'exécution, peut être allouée aux jeunes travailleurs indépendants et aidants qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale ou pour améliorer leur qualification professionnelle.

Ces dépenses figurent dans le budget national des Classes moyennes, d'une part sous l'article 44.01 pour un montant de 80.000 francs et, d'autre part, sous l'article 44.02 pour un montant de 320.000 francs.